

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 24T192

DOMAINE : 8.3 Voirie

**OBJET : Travaux de stationnement provisoire sur chaussée pour la livraison de matériaux
Allée des Oliviers HORS SECTEUR PNRQAD
Le 06/07/2024**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°22121633 du 16 décembre 2022 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **Mr MASSEI et Mme SULTY, 39, allée des Oliviers – 13700 MARIGNANE** pour le compte de : **Mr MASSEI et Mme SULTY**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le 03 JUL. 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès





ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 03 JUL. 2024

LOCALISATION DE LA DEMANDE

ALLEE DES OLIVIERS

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... Mr MASSEÏ et Mme SULTY

Adresse 39 Allée des oliviers

13700 MARIGNANE

Tél./FAX 07 87 15 65 70

MAIL jl.massei@outlook.fr

POUR LE COMPTE DE

Mr MASSEÏ et Mme SULTY

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

durée des travaux: 1/2 jour

le 06/07/2024

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Stationnement provisoire sur chaussée pour la livraison de matériaux

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui Non

DAET

Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

TRAVAUX

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE
si besoin

ATTENTION SORTIE DE CHANTIER

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

CONES DE SIGNALISATION

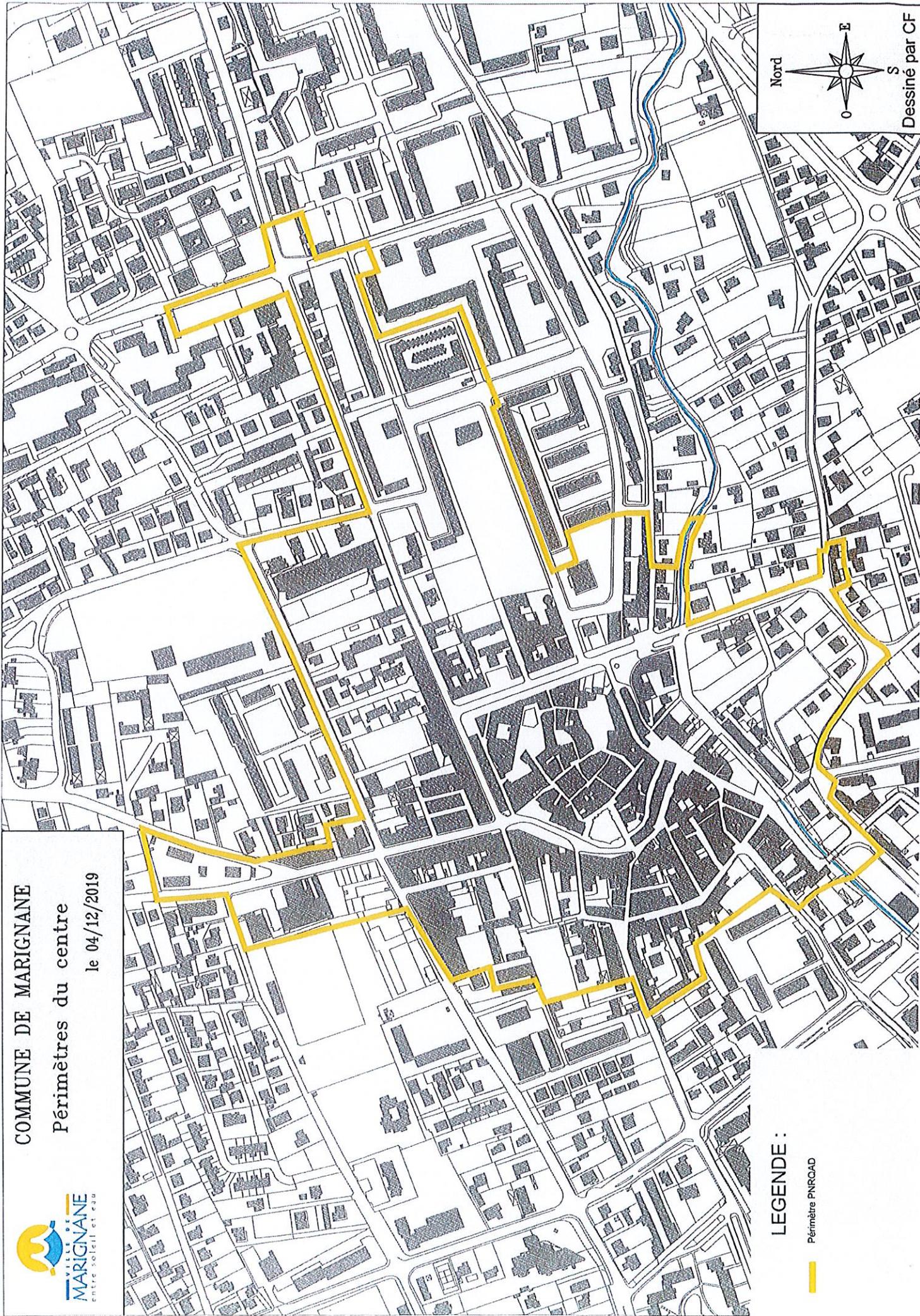
PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

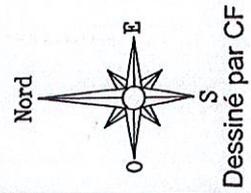
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques



LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD



Dessiné par CF